

tions supplémentaires prévues dans le bill à l'étude. Nous allons accorder au célibataire \$1,620 par année, soit \$135 par mois. Cette somme sera versée aux personnes qui n'ont pour tout revenu que la pension. Elles pourront probablement subsister avec \$1,625 par année mais, en vertu de nos lois sur l'impôt, elles devront payer de l'impôt sur la partie de cette somme qui dépasse \$1,100, car les exemptions de base du contribuable sont de \$1,000, plus \$100, au total, \$1,100. Nous allons donc percevoir un impôt sur la différence, \$520, ce qui, au taux d'imposition de 15 p. 100, représente \$75 par année.

Je ne sais ce que pensent les fonctionnaires des ministères du Revenu national ou des Finances. Notre structure fiscale présente certainement des failles puisque les vieillards, surtout ceux de 65 à 70 ans qui reçoivent un supplément calculé d'après l'évaluation des ressources, sont assujettis à l'impôt sur le revenu. J'ai été surpris que le gouvernement présente un budget qui n'apporte aucun changement dans le secteur des exemptions des particuliers. Je suis étonné qu'on n'ait pas pris en considération les assistés sociaux. Les difficultés sont plus graves dans le cas d'un couple marié que dans celui d'un célibataire.

Si l'épouse qui travaille gagne \$920 elle ne peut plus aux fins de l'impôt figurer dans la catégorie des personnes mariées. Elle est considérée célibataire et doit payer de l'impôt. Sinon, l'impôt supplémentaire est déduit du revenu de son conjoint. Le gouvernement aurait certainement pu considérer ce point particulier. S'il l'avait fait dans le budget, la présentation de celui-ci hier soir aurait quelque justification. On aurait dû hausser le niveau des exemptions des particuliers.

Quand nous avons proposé à l'égard du Livre blanc sur la réforme fiscale que l'exemption pour un célibataire soit portée à \$1,500, on a dit que cette augmentation priverait le gouvernement d'environ 15 à 25 p. 100 de ce qu'il tire de l'impôt sur le revenu. Il semble que les personnes seules qui perçoivent un revenu de \$1,500 ou \$2,000 paient \$100 et \$200 d'impôt sur le revenu. Elles ne peuvent supporter une telle charge. Ceux qui gagnent \$12,000 par an et davantage, des gens comme les députés, par exemple, seraient beaucoup mieux en mesure de le faire. L'impôt sur le revenu de plusieurs milliers de dollars qu'ils paient les gêne moins que de plus petites sommes versées par ceux qui sont moins à l'aise. J'estime donc que nous sommes très malhonnêtes envers les citoyens âgés du pays.

Les cultivateurs m'ont posé des questions concernant l'impôt sur le revenu et peut-être les ai-je mal conseillés, je le reconnaiss. Je songe en particulier à un cultivateur qui a travaillé très dur toute sa vie sur une petite propriété. Il subvenait à ses besoins et à ceux de sa femme; il a élevé une famille et envoyé ses enfants à l'école. Il a vécu pendant toutes ces années sans jamais gagner suffisamment pour que son revenu soit imposable. Cet homme fort religieux est très honnête et sincère. Je le répète, son revenu n'a jamais atteint le niveau imposable. Ayant cessé d'exploiter une ferme—il a maintenant 84 ans—il m'a demandé si je l'aiderais à remplir sa déclaration d'impôt. Comme il lui reste environ 50 moutons qui lui rapportent de \$400 à \$500 pour la vente de la laine et des

[M. Peters.]

agneaux, il se croyait obligé, me dit-il, de remplir une formule d'impôt sur le revenu maintenant. Je lui ai répondu: «Pour l'amour de Dieu, ne mêlez pas les gens de l'impôt à vos affaires à votre âge; ils vont probablement vous demander de faire des déclarations d'impôt sur le revenu de votre ferme pour les 15 dernières années et vous demander pourquoi vous n'avez pas payé d'impôt pendant tout ce temps.» Il n'a tenu aucun registre pour prouver qu'il n'a pas gagné suffisamment pour payer de l'impôt. Même si j'étais bien disposé à l'aider à remplir sa formule, je lui ai dit qu'il valait mieux pour lui de se tenir éloigné du ministère de l'impôt sur le revenu, étant donné qu'il n'avait tenu aucun registre de ses dépenses et de ses gains. Je lui ai rappelé que les fonctionnaires de l'impôt se demanderaient pourquoi il n'avait jamais fait de déclaration auparavant. «Je crains, lui dis-je, que vous ne puissiez faire ce genre d'arrangement.» Donc, le conseil que j'ai donné à ce pensionné a été: «Ne remplissez pas de formule d'impôt sur le revenu.»

Je voudrais savoir ce qu'ont dit les autres députés à leurs commettants pensionnés de la vieillesse. Je crois que tous nous estimons qu'on ne devrait faire aucun prélèvement d'impôt sur leurs pensions. Pourtant, selon le nouveau projet qui entrera en vigueur en avril prochain, les pensionnés seuls devront rembourser \$75 au gouvernement. Ils n'en ont pas les moyens. Dès qu'ils recevront le supplément, il leur faudra remplir des déclarations d'impôt sur le revenu et rembourser \$75. Combien de députés diront à leurs commettants: «Ne remplissez pas de formule et ne payez pas d'impôt.»? La plupart des députés, j'en suis certain, comprennent que la plupart des pensionnés ne seront jamais en mesure, en avril d'une année quelconque, de payer \$75. L'impôt sera de \$75 pour un pensionné seul et dépassera probablement \$150 pour un ménage si les deux époux reçoivent le supplément.

● (12.10 p.m.)

Bien des députés prétendent que ce n'est pas important. Monsieur l'Orateur, adopter cette mesure, c'est adopter une mesure qui poussera les gens à être malhonnêtes. Si, par suite de l'adoption de cette mesure, un million de nos concitoyens se mettent à mentir et à tricher, c'est qu'il y a quelque chose qui cloche dans notre système de retenues pour fins d'impôt sur le revenu. Si nous adoptons cette loi sachant ce qui se passera, nous sommes malhonnêtes. Il faudrait faire quelque chose à ce sujet. Le ministre des Finances aurait dû prévoir cette situation dans le budget qu'il a présenté hier soir. Tous les députés savent, j'en suis sûr, que lorsque nous accordons un supplément de revenu garanti selon les moyens ou les besoins ce n'est pas un supplément de revenu que nous donnons à ceux qui le toucheront. Nous devrions établir un régime fiscal qui permette à ces gens de garder l'argent qui leur est donné. Il ne faudrait pas considérer ce supplément comme une allocation sociale.

Si les allocations familiales, l'assurance-chômage et autres prestations sont considérées comme revenus, il n'y aura pas de revenu annuel garanti. Si ces prestations sont imposées comme telles, il faut modifier notre régime fiscal de façon que les assistés puissent au moins garder